Anim' Prévention

Santé Sécurité au Travail

ACCOMPAGNEMENT
FORMATION
CONSEIL

Catalogue 2024

06 72 27 01 19
contact@animprevention.fr
www.animprevention.fr

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Les thématiques

- **Évaluation des risques professionnels et document unique**
  À partir des unités de travail par activité, l'évaluation des risques permet de classifier, dans le DUERP[1], chaque risque par un indice, résultat de la multiplication de 4 critères du risque : l'occurrence x la fréquence d'exposition x la gravité x la maîtrise. Cet indice, appelé **IPR** (Indice de Priorité du Risque) permet de hiérarchiser les actions dans le DUERP. De ce fait, cela vous permet de piloter de façon organisée votre plan d'action.
- **Diagnostic organisationnel**
  10 thèmes sont audités. La synthèse de cet audit vous permet de connaître la perception de votre organisation par le personnel de l'entreprise, les points forts et les points faibles de votre organisation et présente des axes de progrès pouvant être transcrits dans un plan d'action.
- **Analyse des accidents et maladies professionnelles**
  En appliquant la méthode des **8 D** issue du système qualité, Anim'Prévention vous assure une analyse objective et efficace. Basée sur la participation active des acteurs de l'entreprise, cette méthode promet des résultats pérennes.
- **Étude des postes à risques TMS, méthode RITMS 3**
  Cette méthode d'analyse de la charge physique de travail, pratique et rigoureuse, aide les acteurs à identifier les risques **TMS** avant qu'ils n'impactent la santé des travailleurs.
- **Examen de toutes demandes spécifiques**

L'approche

- **3 piliers, garants du succès de votre politique de prévention :**
  - L'implication des personnes dans une démarche proactive ;
  - La transparence et la communication intraentreprise ;
  - Des outils éprouvés : 8D, 5S, arbre des causes, RITMS 3.
- **Méthode PDCA, approche rigoureuse permettant la pérennisation de vos solutions :**

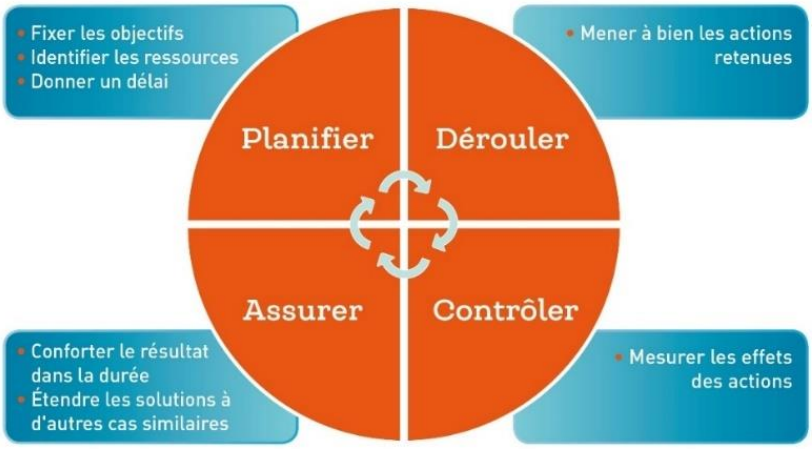

[1] Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

FORMATIONS

Les thématiques

- **Obligations et réglementation**
  - Identifier et mettre en place des mesures de prévention et sensibiliser les travailleurs pour qu'ils s'approprient une démarche de prévention collective.
- **Organisation et animation**
  - Mettre en œuvre une organisation efficace de la prévention.
- **Technique et méthode**
  - Appliquer des méthodologies de résolution de problèmes.

L'approche

- **Animation interactive :**
  - Approche équilibrée entre théorie et pratique assurant la participation de tous les stagiaires.
- **Approche méthodique :**
  - Étude des données d'entrée obtenue auprès du client ainsi que des objectifs opérationnels et évaluables de la formation et création des supports pédagogiques adaptés aux objectifs définis et aux publics bénéficiaires ;
  - Intégration systématique d'exercices proposés sur des cas réels de l'entreprise ou sur des cas fictifs.
- **Les offres**
  - Composées d'un devis et du déroulé des séquences de formation.
- **Respect du référentiel QUALIOPI, notamment :**
  - Diffusion d'informations précises des prestations ;
  - Identification avec les clients des objectifs attendus de chaque prestation ;
  - Adaptation aux conditions de déroulement des prestations attendues ;
  - Adéquation des moyens pédagogiques mis en œuvre aux prestations confiées ;
  - Mesure du niveau de compétences au regard des prestations confiées ;
  - Veille réglementaire, d'innovation pédagogique et technologique afin d'en exploiter les enseignements ;
  - Recueil des appréciations des stagiaires, leurs réclamations ainsi que celles des clients afin de mettre en œuvre des mesures d'amélioration des prestations.

Toutes les formations sont réalisées en présentiel lorsque les mesures sanitaires et d'accueil le permettent.

En cas d'impossibilité de formation en présentiel, Anim'Prévention étudiera les possibilités de formation en distanciel ou mixte (une partie en distanciel et une partie en présentiel).

INTERVENANT

Denis GROSSO

Consultant-Formateur indépendant

Préventeur des risques professionnels depuis 2001

- Habilitation organisme de formation PRAP IBC (29/09/2022 INRS)
- Certification de formateur PRAP IBC n° 771eaa81c0008183 (12/2021 INRS).
- Habilitations « Formateur des tuteurs en entreprise » et « Intervenant en EvRP secteur automobile » (2016, INRS).
- Habilitation IPRP[2] technique et organisationnelle (2009, INRS, OPPBTP, ARAVIS).
- Formé aux techniques de résolution de problèmes.
- Formé aux techniques d'audit et de formation.
- Formé à la prévention des risques professionnels : analyse des AT[3] et MP[4], EvRP[5], activités physiques, projet et prévention, gestes et postures, organisation de la prévention, management de la prévention.
- Pilote TMS de la méthode expérimentale RITHMS[6] (INRS - CRAM - UIMM - AFPI 74).
- Membre des groupes de travail initiés par l'INRS sur l'apprentissage de la méthode RITHMS (devenue RITMS[7] 3).
- Reconnu par l'INRS pilote d'analyse des TMS par la méthode RITHMS.
- Membre du groupement TMS CARSAT-UIMM 74 de 2004 à 2010.
- Membre du groupement des animateurs sécurité de Haute-Savoie pendant 8 ans.

[2] Intervenant en prévention des risques professionnels
[3] Accidents du travail
[4] Maladies professionnelles
[5] Évaluation des risques professionnels
[6] Recueil d'information des troubles liés à l'hypersollicitation des membres supérieurs
[7] Repères pour l'intervention en prévention des troubles musculosquelettiques

SOMMAIRE

Nouveauté 2024

Accompagnement des entreprises 6
Réaliser l'évaluation des risques professionnels et le Document Unique (DUERP) 7
Réaliser un diagnostic organisationnel 8
Analyser un accident du travail 9
Étudier un poste à risques TMS 10

Formations « Obligations et réglementation » 11
Référent prévention 12
Élaboration de l'évaluation des risques professionnels et du Document Unique 13
L'encadrement et la prévention 14
Obligations du référent prévention et du CSE en matière de santé et sécurité au travail - Réalisation de l'évaluation des risques professionnels et du document unique 15

Formations « Organisation et animation » 16
Prévenir les accidents et les maladies professionnelles 17
Prévention des TMS des membres supérieurs 18
Animer la prévention 19
Sensibilisation à la sécurité 20
Sensibilisation au risque ATEX 21
Sensibilisation au risque chimique 22

Formations « Technique et méthode » 23
Gestes et postures du personnel administratif 24
Gestes et postures : port de charges 25
Formation initiale acteur PRAP IBC 26
Analyse des accidents en 8 étapes 28
Analyse des accidents par l'arbre des causes 29
Analyse des postes à manutention manuelle 30
Mise À jour des Compétences Acteur PRAP IBC 31

Accompagnement des entreprises

Analyse des risques
Expertise des postes de travail
Audit et conseils d'organisation de la santé-sécurité au travail

Réaliser l'évaluation des risques professionnels et le document unique (DUERP)

Réf. AP-ACC-001

Objectifs pédagogiques

> Réaliser l'évaluation des risques professionnels, les transcrire dans le DUERP et élaborer un plan d'action

Processus de réalisation

- **Détermination des unités de travail**
- **Recensement des postes et emplois**
- **Établissement de la grille de cotation suivant 4 critères :**
  - Maîtrise du risque.
  - Fréquence d'exposition au risque ;
  - Gravité du risque ;
  - Occurrence du risque ;
- **Évaluation des risques par unités de travail et par poste-emploi**
- **Recensement des dispositions préventives existantes par risques identifiés**
- **Cotation et calcul d'un indice de priorité du risque, IPR**
- **Transcription dans le Document unique du niveau de risque par unité/risque**
- **Établissement d'un plan d'action**

L'IPR permet de hiérarchiser les actions dans le DUERP. De ce fait, les actions prioritaires sont classifiées et cela vous permet de piloter de façon organisée votre plan d'action.

Chaque action renvoie au risque enregistré dans le DUERP.
Chaque risque renvoie au numéro de l'action enregistrée dans le plan d'action.
De fait, il est très facile de faire le lien parmi les différents documents.

Tous les supports sont fournis et remis à l'entreprise à la fin de l'établissement du plan d'action.

Public concerné

Toute personne compétente, désignée pour participer à l'évaluation des risques professionnels.

Compétences visées

Participer à l'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise, établir le Document unique et mettre en œuvre un plan d'action.

Prérequis

Aucun

Nombre de participants

1 référent DUERP pour accompagner l'intervenant.
Disponibilité des acteurs de l'entreprise pour le recensement des risques sur les postes de travail.

Durée

0,5 jour pour déterminer les unités de travail et recenser les postes et emplois.
Estimation de la durée de l'évaluation des risques en fonction de l'organisation de l'entreprise.
Suivi du plan d'action par ½ journée, à la demande.

Intervenant

Denis GROSSO

Tarif

Sur demande

Réaliser un diagnostic organisationnel

Réf. AP-ACC-002

Objectifs pédagogiques

> Connaître la robustesse de votre démarche de prévention en déclinant les points forts et les points faibles. Présenter des axes de progrès pouvant être transcrits dans un plan d'action.

Processus de réalisation

Audit de 10 thèmes

- **L'organisation générale dans l'entreprise** : notion d'organisation, accueil, suivi de la SST ;
- **L'évaluation des risques** : identification des situations dangereuses, résultats obtenus et mise à jour ;
- **Action de prévention sur les postes et situations de travail** : mise en œuvre de la prévention et suivi du plan d'action ;
- **Situation d'urgence et analyse des accidents, anomalies et incidents** : traitement des accidents, analyse, mise en œuvre des actions pérennes. Réaction aux situations d'urgence ;
- **Vérifications périodiques réglementaires et maintenance** : gestion du parc de production, respect des vérifications réglementaires et moyens d'anticipation ;
- **Politique de recrutement** : accueil des collaborateurs, acquisition et transmission des compétences ;
- **Formation en SST** : gestion des compétences des ressources ;
- **Achat et sous-traitance** : prise en compte de la sécurité dans les opérations d'achat, de chantier et de sous-traitance ;
- **Gestion des risques d'atteinte à la santé** : suivi médical et prévention des risques ;
- **Politique SST** : démarche d'amélioration, objectifs, indicateurs de suivi, communications, respect de la réglementation.

Synthèse

- Position de l'entreprise dans sa gestion de la SST ;
- Cotation de chaque thème.

Élaboration d'axes de progrès

- Détermination des axes de progrès en collaboration avec la personne-ressource.

Le support de compte-rendu est fourni et remis à l'entreprise à la fin de la synthèse.

Public concerné

Chef d'entreprise
Toute personne désignée dans son entreprise pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels.

Compétences visées

Être capable de mesurer le différentiel entre les situations observées et celles souhaitées dans le respect des règles de santé et sécurité au travail et de piloter un plan d'action.

Prérequis

Aucun

Nombre de participants

1 personne-ressource pour accompagner l'auditeur.

Disponibilité du personnel de l'entreprise pendant l'audit.

Durée

Audit : 2 jours.
Synthèse : 1 jour.
Élaboration d'axes de progrès : de 1 à 2 jours en fonction des informations recueillies et de la synthèse.

Intervenant

Denis GROSSO

Tarif

Sur demande

Analyser un accident du travail

Réf. AP-ACC-003

Objectifs pédagogiques

> Analyser les causes réelles de l'accident en appliquant la méthode CRIMÉS des 8 D issue du système qualité.

Processus de réalisation

Basée sur la participation active des acteurs de l'entreprise, cette méthode promet des résultats pérennes.

Elle oblige à dérouler de façon ordonnée tout le processus d'analyse jusqu'à l'évaluation des effets de chaque action mise en œuvre, suivant les étapes suivantes :

Cadrer l'analyse de l'accident

1 Définir le groupe d'analyse pluridisciplinaire.
2 Reprendre le récit de l'accident.

Réparer pour éviter le suraccident

3 Éliminer le risque immédiatement.

Identifier les causes origines de l'accident :

4 Prouver qu'il s'agit bien de la cause réelle dans le domaine :
- De la matière première ;
- De l'individu ;
- Des tâches prescrites et réalisées ;
- Des matériels utilisés et mis à disposition ;
- Du milieu ;
- Du management.

Mener les actions

5 Définir et conduire les mesures de prévention.

Évaluer le résultat des actions

6 Évaluer et contrôler les effets des actions pour s'assurer qu'elles sont pérennes.

Sauvegarder le résultat

7 Généraliser les solutions aux cas similaires et standardiser les processus.
8 Féliciter l'équipe pluridisciplinaire.

Le support de compte-rendu est fourni et remis à l'entreprise à la fin de l'analyse, étape 5.

Public concerné

Toute personne désignée dans son entreprise pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels.
Toute personne compétente, désignée pour participer à l'analyse d'un accident du travail.

Compétences visées

Être capable de s'impliquer dans l'analyse de l'accident, de rechercher les causes origines réelles, de proposer des solutions pérennes.

Prérequis

Aucun

Nombre de participants

De 6 à 10 personnes en fonction de la gravité de l'accident.

Durée

Entre 3 et 4 heures pour l'analyse et la définition des mesures de prévention.
0,5 jour pour le suivi des actions.

Intervenant

Denis GROSSO

Tarif

Sur demande

Étudier un poste à risques TMS

Réf. AP-ACC-004

Objectifs pédagogiques

> Identifier les risques TMS avant qu'ils n'impactent la santé des salariés.

Processus de réalisation

Basé sur la méthode RITMS 3, ce processus permet de dérouler l'analyse de façon rigoureuse.

Dépistage

- Recensement du risque TMS de lombalgie au sein de l'entreprise ;
- Dépistage et hiérarchisation des situations de travail à risques.

Diagnostic approfondi de la situation de travail retenue sur les thèmes suivants :

- Efforts physiques ;
- Dimensionnement et manipulation ;
- Caractéristiques temporelles ;
- Caractéristiques de l'environnement de travail ;
- Organisation du travail.

Repérage des TMS

- Description de la situation ;
- Entretien avec l'opérateur ;
- Observation des mouvements (des photos ou films pourront être réalisés afin de caractériser de façon précise les mouvements observés) ;
- Hiérarchisation des repérages.

Plan d'action

- Élaboration d'un plan d'action.

Suivi

- Suivi du plan d'action ;
- Évaluation et conseil sur sa mise en œuvre.

Tous les supports de travail sont remis à l'entreprise à la fin de la rédaction du plan d'action.

Public concerné

Toute personne désignée dans son entreprise pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels.
Toute personne compétente, désignée pour participer à l'analyse d'un poste de travail.

Compétences visées

Être capable de s'impliquer dans l'analyse d'un poste de travail, de rechercher les causes origines réelles de risques TMS et de proposer des solutions pérennes d'amélioration des conditions de travail.

Prérequis

Aucun

Nombre de participants

De 6 à 10 personnes de métier différent.

Durée

Étapes 1 à 4 : 3 jours
Suivi du plan d'action par ½ journée, à la demande.

Intervenant

Denis GROSSO

Tarif

Sur demande

Formations « Obligations et réglementation »

Identifier et mettre en place des actions de protection de la santé et de sensibilisation des travailleurs pour s'approprier une démarche de prévention collective tout en respectant la réglementation.

Nouveauté 2024

Référent prévention

Réf. AP-ERP-001

Objectifs pédagogiques

> Mettre en œuvre une démarche de prévention des risques ;
> Identifier et évaluer les risques professionnels, réaliser le Document unique et le mettre à jour ;
> Animer un groupe de travail de résolution de problème ;
> Proposer des mesures de prévention adaptées au contexte réglementaire et de l'entreprise ;
> Accompagner le chef d'établissement dans la mise en œuvre d'un programme de prévention.

Programme du Jour 1

Animation et organisation de la prévention

Responsabilité de l'employeur et de son délégataire suivant le Code du travail ; les différentes phases de l'animation ; les différents acteurs de la prévention et leur rôle ; les obligations réglementaires.

Accueil des nouveaux collaborateurs et entreprises extérieures

Les enjeux de l'accueil ; les conséquences d'un accueil réussi ou manqué ; les points clés du parcours d'intégration d'un collaborateur ; les points clés de l'accueil d'une entreprise extérieure ; le cadre réglementaire ; les points clés pour réaliser et réussir un parcours d'accueil ; les mesures d'un accueil réussi par les différents indicateurs.

Programme du Jour 2

Prévenir les accidents et les maladies professionnelles

Comment prévenir plutôt que guérir ; définition et origine d'un accident et d'une maladie professionnelle ; différence entre danger et risque ; l'enchaînement des causes et leur origine ; les différents indicateurs de prévention ; agir pour prévenir ; la prévention active ; la règle des 3 S ; les différents risques ; la méthode SORACA pour des résultats efficaces.

Programme du Jour 3

L'analyse des accidents par l'arbre des causes et le 8D

Les objectifs attendus ; le groupe de travail ; la méthode de construction de l'arbre des causes pour proposer des solutions adaptées et pertinentes ; la méthode du 8D ; mise en application à partir d'un exemple d'accident du travail.

Programme du Jour 4

Évaluation des risques et document unique (DUERP)

La démarche globale de réalisation du document unique ; les documents en lien avec le DUERP ; l'évaluation des risques et l'élaboration du DUERP ; mise en situation d'évaluation des risques en groupe de travail.

Programme du Jour 5

Analyse des évaluations de risques menées par chaque stagiaire à partir des documents remis lors de la première journée

– Résultats, méthode appliquée ;
– Difficultés rencontrées et points bloquants ;
– Perspectives.

Public concerné

Toute personne désignée dans son entreprise pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels suivant l'article L4644-1 créé par la loi no 2011-867 de juillet 2011.

Compétences visées

Être capable de s'employer aux activités de protection des salariés et de prévention des risques professionnels.

Prérequis

Aucun

Nombre de participants

De 6 à 10 personnes par session

Durée

35 heures (5 x 7 h)

Modalités pédagogiques

Intra-entreprise ou Inter-entreprises en présentiel

Modalités d'accès à la formation

Cette formation est accessible à tous. Si un participant a des besoins spécifiques ou est en situation de handicap, nous mettons en œuvre des conditions adaptées pour faciliter son apprentissage. Voir la charte et la procédure d'accueil ici.

Modalités de validation

Chaque formation fait l'objet de modalités de validation qui sont précisées dans le séquençage de ladite formation.

Formateur

Denis GROSSO

Délai d'accès

20 jours ouvrés à compter de la commande de la formation. Ce délai d'accès pourra être réajusté en fonction des besoins du commanditaire, identifié à l'occasion du recensement de ses besoins.

Tarif

Sur demande

Élaboration de l'évaluation des risques professionnels et du Document unique

Réf. AP-ERP-002

Objectifs pédagogiques

> Savoir identifier et évaluer les risques dans son entreprise ;
> Comprendre et interpréter le Document unique d'évaluation des risques (DUERP) ;
> Identifier et mettre en œuvre des actions de prévention par risque évalué ;
> Transcrire l'évaluation des risques dans le DUERP ;
> Assurer le suivi et la mise à jour du DUERP en fonction d'évènements nouveaux impactant la santé et la sécurité des salariés.

Programme du Jour 1

- **Rappel réglementaire sur l'obligation d'évaluer les risques**
- **La démarche globale de réalisation du document unique**
  - Définition ;
  - Forme ;
  - Modalités de rédaction ;
  - Contenu, architecture ;
  - Suivi et mise à jour ;
  - Conditions d'accès au DUERP.
- **Les documents en lien avec le DUERP**
  - Plan d'action ;
  - Les différents registres ;
  - Les fiches de données de sécurité ;
  - Les fiches de sécurité au poste de travail ;
  - Les fiches d'exposition individuelle.
- **Différenciation entre un danger et un risque**
- **L'évaluation des risques**
  - Famille de risques et de situations de danger ;
  - Identification et méthode de cotation des risques, classement ;
  - Définition d'actions de prévention, élaboration du DUERP.
- **Mise en situation**
  - Travail en groupe de l'évaluation des risques au plan d'action associé.

Programme du Jour 2

- **Analyse des évaluations de risques menées par chaque stagiaire à partir des documents remis lors de la première journée**
  - Méthode ;
  - Difficultés rencontrées ;
  - Points bloquants ;
  - Perspectives ;
  - Ébauche d'un modèle de Document unique.

Public concerné

Chef d'entreprise
Encadrement
Préventeur
Membre du CSE
Tout salarié occupant une fonction administrative, technique ou de production

Compétences visées

Conduire ou participer à l'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise, établir le Document unique et un plan d'action.

Prérequis

Connaissance de l'outil informatique Excel

Nombre de participants

De 8 à 12 personnes par session

Durée

14 heures. Travail demandé en intersession

Modalités pédagogiques

Intra-entreprise ou Inter-entreprises en présentiel

Modalités d'accès à la formation

Cette formation est accessible à tous. Si un participant a des besoins spécifiques ou est en situation de handicap, nous mettons en œuvre des conditions adaptées pour faciliter son apprentissage. Voir la charte et la procédure d'accueil ici.

Modalités de validation

Chaque formation fait l'objet de modalités de validation qui sont précisées dans le séquençage de ladite formation.

Formateur

Denis GROSSO

Délai d'accès

20 jours ouvrés à compter de la commande de la formation. Ce délai d'accès pourra être réajusté en fonction des besoins du commanditaire, identifié à l'occasion du recensement de ses besoins.

Tarif

Sur demande

L'encadrement et la prévention

Objectifs pédagogiques

> Connaître le droit en matière de prévention, sécurité et santé des salariés ;
> Connaître les indicateurs de la prévention ;
> Garantir de bonnes conditions de travail ;
> Appliquer une politique de prévention.

Programme

L'encadrement et la réglementation
- Ce que le Code du travail impose ;
- Les principes de prévention ;
- L'évaluation des risques, le Document unique.

L'entreprise devant un accident et ses obligations
- La prise en compte des faits ;
- La reconnaissance de l'accidenté comme une victime ;
- Le risque de récidive.

La responsabilité civile et pénale du « chef d'entreprise »
- Le manquement délibéré à l'obligation de sécurité ;
- La mise en danger d'autrui ;
- Le non-respect de l'évaluation des risques.

Les outils de gestion de la prévention
- L'accueil ;
- L'évaluation des risques ;
- Le plan d'amélioration de la santé et sécurité ;
- Les indicateurs TG, TF, IG, IF et diagnostic primaire.

Réf. AP-ERP-003

Public concerné
Chef d'entreprise
Encadrement
Préventeur

Compétences visées
Appliquer les bases du droit en matière de prévention, sécurité et santé au travail et déployer une politique de prévention à partir d'indicateurs factuels.

Prérequis
Aucun

Nombre de participants
De 8 à 12 personnes par session

Durée
7 heures

Modalités pédagogiques
Intra-entreprise ou Inter-entreprises en présentiel

Modalités d'accès à la formation
Cette formation est accessible à tous. Si un participant a des besoins spécifiques ou est en situation de handicap, nous mettons en œuvre des conditions adaptées pour faciliter son apprentissage. Voir la charte et la procédure d'accueil ici.

Modalités de validation
Chaque formation fait l'objet de modalités de validation qui sont précisées dans le séquençage de ladite formation.

Formateur
Denis GROSSO

Délai d'accès
20 jours ouvrés à compter de la commande de la formation. Ce délai d'accès pourra être réajusté en fonction des besoins du commanditaire, identifié à l'occasion du recensement de ses besoins.

Tarif
Sur demande

Nouveauté 2024

Obligations du référent prévention et du CSE en matière de santé et sécurité au travail – Réalisation de l'évaluation des risques professionnels et du document unique

Réf. AP-ERP-004

Objectifs pédagogiques

Acquérir les connaissances réglementaires et organisationnelles nécessaires afin de :

> Mettre en œuvre une démarche de prévention des risques ;
> Animer un groupe de travail de résolution de problème ;
> Proposer des mesures de prévention adaptées au contexte réglementaire et de l'entreprise ;
> Accompagner le chef d'établissement dans la mise en œuvre d'un programme de prévention ;
> Identifier et évaluer les risques professionnels, les consigner dans le document unique et le maintenir à jour.

Programme jour 1

La réglementation et les obligations

- La réglementation en matière de santé et sécurité au travail ;
- La responsabilité de l'employeur et de son délégataire ;
- La responsabilité du CSE.

L'animation et l'organisation de la prévention

- Les différentes phases d'animation ;
- Les acteurs de la prévention et leur rôle.

La prévention des risques professionnels

- Définition et origine d'un accident du travail et d'une maladie professionnelle ;
- Différence entre danger et risque ;
- Le Mécanisme d'Apparition du Dommage ;
- Les différents indicateurs de la prévention ;
- La prévention active et la règle des 3 S.

Programme jour 2

Le DUERP

- Rappel réglementaire sur l'EvRP ;
- Les principes généraux de prévention.

Les notions d'évaluation des risques (EvRP)

- Définition ;
- Forme et contenu ;
- Suivi et mise à jour.

La méthode d'évaluation suivant Kinney

- Familles et situations de risques ;
- Repérage des dangers ;
- Évaluation, consignation et conception du plan d'action.

La mise en pratique

- Exercice de réalisation d'un DUEPR et plan d'action ;
- Observation et analyse du DUERP interne : méthode, points bloquants, pistes d'amélioration possibles, perspectives.

Public concerné

Toute personne désignée dans son entreprise pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels suivant l'article L4644-1 créé par la loi no 2011-867 de juillet 2011 et toute personne en charge des missions de protection de la santé et de la sécurité au sein du CSE.

Compétences visées

Être capable de s'employer aux activités de protection des salariés et de prévention des risques professionnels. Conduire ou participer à l'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise, établir le document unique d'évaluation des risques et un plan d'action.

Prérequis

Connaissance de l'outil informatique Excel

Nombre de participants

De 2 à 10 personnes par session

Durée

14 heures (2 x 7 h)

Modalités pédagogiques

Intra-entreprise ou Inter-entreprises en présentiel

Modalités d'accès à la formation

Cette formation est accessible à tous. Si un participant a des besoins spécifiques ou est en situation de handicap, nous mettons en œuvre des conditions adaptées pour faciliter son apprentissage. Voir la charte et la procédure d'accueil ici.

Modalités de validation

Chaque formation fait l'objet de modalités de validation qui sont précisées dans le séquençage de ladite formation.

Formateur

Denis GROSSO

Délai d'accès

20 jours ouvrés à compter de la commande de la formation. Ce délai d'accès pourra être réajusté en fonction des besoins du commanditaire, identifié à l'occasion du recensement de ses besoins.

Tarif

Sur demande

Formations « Organisation et animation »

Mettre en œuvre une organisation et une animation structurées de la prévention pour déployer une politique efficace de prévention des risques professionnels.

Prévenir les accidents et les maladies professionnelles

Réf. AP-ORG-002

Objectifs pédagogiques

> Identifier les sources de risque ;
> Développer la prévention ;
> Éviter les actions de correction.

Programme

Comment prévenir plutôt que guérir
- Les principes généraux de prévention ;
- L'évaluation des risques professionnels et le Document unique.

Cadre socio-économique
- Les partenaires externes et internes.

Responsabilités et obligations
- La responsabilité de l'employeur ;
- Les obligations des travailleurs.

L'accident
- Définition ;
- Coût d'un accident du travail et d'une maladie professionnelle ;
- Taux employeur AT/MP ;
- Les conséquences humaines et économiques ;
- Les principales répartitions des lésions.

L'origine d'un accident
- La combinaison : risque/situation dangereuse/phénomène dangereux ;
- L'enchaînement des causes et leurs origines.

Agir pour prévenir
- Les 10 principes de la prévention ;
- La prévention active ;
- La règle des « 3 S » ;
- Les différents risques.

Méthode de base pour des résultats efficaces
- Situer les problèmes ;
- Observer les causes ;
- Réfléchir aux solutions ;
- Agir en hiérarchisant ;
- Contrôler le résultat des actions ;
- Améliorer les situations par une analyse des effets.

Public concerné
Encadrement
Préventeur
Membre du CSE
Tout salarié occupant une fonction administrative, technique ou de production

Compétences visées
Mettre en place des mesures de prévention dans les situations à risques reconnues.

Prérequis
Aucun

Nombre de participants
De 8 à 12 personnes par session

Durée
7 heures

Modalités pédagogiques
Intra-entreprise ou Inter-entreprises en présentiel

Modalités d'accès à la formation
Cette formation est accessible à tous. Si un participant a des besoins spécifiques ou est en situation de handicap, nous mettons en œuvre des conditions adaptées pour faciliter son apprentissage. Voir la charte et la procédure d'accueil ici.

Modalités de validation
Chaque formation fait l'objet de modalités de validation qui sont précisées dans le séquençage de ladite formation.

Formateur
Denis GROSSO

Délai d'accès
20 jours ouvrés à compter de la commande de la formation. Ce délai d'accès pourra être réajusté en fonction des besoins du commanditaire, identifié à l'occasion du recensement de ses besoins.

Tarif
Sur demande

Prévention des TMS des membres supérieurs

(Troubles musculosquelettiques)

Objectifs pédagogiques

> Reconnaître une posture extrême génératrice de TMS ;
> Connaître ses effets et définir des actions de prévention adaptées.

Programme

Définition d'un TMS
- Les tableaux des maladies professionnelles ;
- Principaux signes d'un TMS ;
- Les parties du corps affectées ;
- Les situations de travail à l'origine des TMS.

Évolution des TMS des membres supérieurs
- Évolution en France ;
- Les tranches d'âge affectées ;
- Les origines de l'évolution des TMS.

Les facteurs de risques et leur effet
- Les facteurs biomécaniques ;
- Les facteurs individuels ;
- Les facteurs psychosociaux ;
- Les facteurs physiques ;
- Les effets sur l'entreprise et sur l'individu ;
- Les incidences économiques et juridiques.

Les coûts des TMS
- Coûts humains ;
- Coûts financiers.

Les natures de TMS
- Les membres supérieurs ;
- La manutention manuelle.

Les positions extrêmes
- Le travail sur machine ou au bureau ;
- Les postures en manutention manuelle.

La prévention
- Identification des actions de correction ;
- Adaptation du poste de travail à la tâche prévue ;
- Formation et sensibilisation.

Le plan d'action
- Mise en œuvre d'actions rapides et adaptées aux problématiques recensées.

Réf. AP-ORG-003

Public concerné
Encadrement
Préventeur
Membre du CSE
Tout salarié occupant une fonction RH, technique ou de production

Compétences visées
Reconnaître une position extrême ayant un impact sur la santé des salariés et proposer des solutions simples et efficaces de prévention.

Prérequis
Aucun

Nombre de participants
De 8 à 12 personnes par session

Durée
7 heures

Modalités pédagogiques
Intra-entreprise ou Inter-entreprises en présentiel

Modalités d'accès à la formation
Cette formation est accessible à tous. Si un participant a des besoins spécifiques ou est en situation de handicap, nous mettons en œuvre des conditions adaptées pour faciliter son apprentissage. Voir la charte et la procédure d'accueil ici.

Modalités de validation
Chaque formation fait l'objet de modalités de validation qui sont précisées dans le séquençage de ladite formation.

Formateur
Denis GROSSO

Délai d'accès
20 jours ouvrés à compter de la commande de la formation. Ce délai d'accès pourra être réajusté en fonction des besoins du commanditaire, identifié à l'occasion du recensement de ses besoins.

Tarif
Sur demande

Animer la prévention

Réf. AP-ORG-004

Objectifs pédagogiques

> Connaître les indicateurs sécurité ;
> Organiser et animer la prévention en entreprise ;
> Fixer des objectifs visant à améliorer les résultats sécurité.

Programme

Responsabilité de l'employeur et de son délégataire
- Ce que le Code du travail impose ;
- Les principes de prévention ;
- L'évaluation des risques, le Document unique ;
- Le manquement délibéré à l'obligation de sécurité ;
- La mise en danger d'autrui ;
- Le non-respect de l'évaluation des risques ;
- La responsabilité de l'employeur ;
- Les obligations des travailleurs.

Les différents acteurs de la prévention et leur rôle
- Les acteurs externes ;
- Les acteurs internes.

Risque, danger et causes associés
- Différenciation entre un danger et un risque ;
- La combinaison : risque/situation dangereuse/phénomène dangereux.

Causes et origines
- L'enchaînement des causes des accidents et leurs origines.

Définitions
- Accident du travail et de trajet ;
- Maladie professionnelle.

Les différents indicateurs :
- TG, IG, TF, IF ;
- Le diagnostic primaire.

L'animation
- Les différentes phases pour une animation réussie.

Définition des rôles et responsabilités interne :
- Mise en place d'une communication active ;
- Gestion des situations d'urgence ;
- Gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles ;
- Suivi des indicateurs sécurité.

Surveillance des objectifs
- Ébauche d'une méthode visant à mettre en œuvre une animation adaptée à l'organisation de l'entreprise.

Public concerné
Chef d'entreprise
Encadrement
Préventeur
Membre du CSE
Salariés d'un service RH

Compétences visées
Être acteur de la prévention en participant activement à la réduction des risques et en proposant des actions de prévention adaptées au contexte de l'entreprise.

Prérequis
Aucun

Nombre de participants
De 10 à 12 personnes par session

Durée
7 heures

Modalités pédagogiques
Intra-entreprise ou Inter-entreprises en présentiel

Modalités d'accès à la formation
Cette formation est accessible à tous. Si un participant a des besoins spécifiques ou est en situation de handicap, nous mettons en œuvre des conditions adaptées pour faciliter son apprentissage. Voir la charte et la procédure d'accueil ici.

Modalités de validation
Chaque formation fait l'objet de modalités de validation qui sont précisées dans le séquençage de ladite formation.

Formateur
Denis GROSSO

Délai d'accès
20 jours ouvrés à compter de la commande de la formation. Ce délai d'accès pourra être réajusté en fonction des besoins du commanditaire, identifié à l'occasion du recensement de ses besoins.

Tarif
Sur demande

Sensibilisation à la sécurité

Réf. AP-ORG-005

Objectifs pédagogiques

> Connaître les principaux risques liés aux activités de production, les précautions à prendre pour éviter tout accident et réagir en cas d'accident.

Programme

Responsabilités dans l'entreprise
- La responsabilité du chef d'entreprise ;
- La responsabilité de l'encadrement ;
- Le rôle et le devoir des travailleurs.

Les partenaires de et dans l'entreprise
- Le CSE ;
- Le médecin du travail ;
- Les organismes de contrôle.

Définition des risques
- Familles de risques ;
- Situations de danger ;
- La combinaison : risque/situation dangereuse/phénomène dangereux.

L'évaluation des risques
- Objectif de l'évaluation des risques ;
- De l'EvRP au Document unique ;
- Définition et mise en œuvre d'actions.

Statistiques et définition d'un accident
- Accident du travail ;
- Accident de trajet ;
- Les indicateurs de suivi ;
- Les conséquences humaines d'un accident.

Système interactif et comportement en situation de risque
- L'individu ;
- Le matériel ;
- Le milieu ;
- La tâche prescrite.

Comportement en présence d'un accident
- Représentation de l'accident ;
- Principes fondamentaux de l'accident.

Étude de cas

Analyse des incidents et accidents
- Identification de l'accident ;
- Recherche des causes ;
- Mise en œuvre d'actions ;
- Suivi de leur efficacité.

Public concerné
Chef d'entreprise
Encadrement
Préventeur
Membre du CSE
Tout Salarié

Compétences visées
Être en permanence conscient des risques liés à son activité, ne pas s'exposer et faire face aux situations de danger dans son emploi et dans l'entreprise en général.

Prérequis
Aucun

Nombre de participants
De 10 à 12 personnes par session

Durée
7 heures

Modalités pédagogiques
Intra-entreprise ou Inter-entreprises en présentiel

Modalités d'accès à la formation
Cette formation est accessible à tous. Si un participant a des besoins spécifiques ou est en situation de handicap, nous mettons en œuvre des conditions adaptées pour faciliter son apprentissage. Voir la charte et la procédure d'accueil ici.

Modalités de validation
Chaque formation fait l'objet de modalités de validation qui sont précisées dans le séquençage de ladite formation.

Formateur
Denis GROSSO

Délai d'accès
20 jours ouvrés à compter de la commande de la formation. Ce délai d'accès pourra être réajusté en fonction des besoins du commanditaire, identifié à l'occasion du recensement de ses besoins.

Tarif
Sur demande

Sensibilisation au risque ATEX

Réf. AP-ORG-008

Objectifs pédagogiques

> Prendre conscience du risque ATEX et des conséquences d'une explosion ATEX
> Identifier une zone ATEX
> Mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées au contexte

Programme

Explosion ATEX
- Origines ;
- Combinaisons amenant à l'explosion.

Les zones ATEX
- Définition et classement ;
- Contexte d'une explosion.

Conséquence d'une explosion ATEX
- Effet d'une explosion ;
- Caractéristiques d'explosion ATEX.

Qui est concerné par le risque ATEX
- Caractéristiques des produits ;
- Évaluer le risque ATEX.

Mesures de prévention et de protection
- Intervenir en sécurité ;
- Recherche des causes ;
- Agir sur les différents domaines de prévention.

Documents de références
- Documents internes
- Bibliographie

Public concerné

Chef d'entreprise
Encadrement
Préventeur
Membre du CSE

Toute personne travaillant dans un environnement ATEX, ou emmenée à fréquenter de manière occasionnelle du personnel travaillant en zone ATEX.

Compétences visées

Être en permanence conscient des risques liés à son activité en zone ATEX, ne pas s'exposer et faire face aux situations de danger dans ses missions.

Prérequis

Aucun

Nombre de participants

De 6 à 10 personnes par session

Durée

2 heures
Nombre de sessions : 4 par jour

Modalités pédagogiques

intraentreprise en présentiel

Modalités d'accès à la formation

Cette formation est accessible à tous. Si un participant a des besoins spécifiques ou est en situation de handicap, nous mettons en œuvre des conditions adaptées pour faciliter son apprentissage. Voir la charte et la procédure d'accueil ici.

Modalités de validation

Chaque formation fait l'objet de modalités de validation qui sont précisées dans le séquençage de ladite formation.

Formateur

Denis GROSSO

Délai d'accès

20 jours ouvrés à compter de la commande de la formation. Ce délai d'accès pourra être réajusté en fonction des besoins du commanditaire, identifié à l'occasion du recensement de ses besoins.

Tarif

Sur demande

Sensibilisation au risque chimique

Réf. AP-ORG-009

Objectifs pédagogiques

> Prendre conscience du risque chimique
> Reconnaître les pictogrammes
> Savoir manipuler et stocker les produits en sécurité
> Savoir réagir en cas de renversement accidentel

Programme

Comprendre les pictogrammes
- La nouvelle réglementation ;
- L'ancienne et la nouvelle identification : table de correspondance ;
- Les 3 catégories de danger ;
- Les étiquettes CLP

Les risques du produit chimique
- Définition : danger, agent chimique et risque ;
- Effets sur la santé ;
- Proportion d'expositions des salariés ;
- Effets sur l'environnement ;
- Les situations d'exposition et les risques encourus.

Les fiches de données de sécurité (FDS)
- Définition et objectif des FDS ;
- Outil de communication pour qui, pour quoi ?
- Les différentes rubriques ;
- La gestion des FDS.

Qui alerter en cas de problème ?
- Les procédures d'alerte ;
- Les signes d'empoisonnement ;
- Les bons gestes à appliquer.

Les règles de manipulation
- Les règles à respecter ;

Les règles de réidentification
- Les circonstances de réidentification ;
- Les précautions à respecter

Les règles de stockage
- Les règles à respecter ;
- Le tableau de compatibilité des produits

Le risque environnemental
- Les causes, les rejets, les effets ;
- Les règles à respecter

Documents de références
- Bibliographie

Public concerné

Chef d'entreprise
Encadrement
Préventeur
Membre du CSE

Toute personne utilisant, manipulant, ou emmenée à utiliser même de manière occasionnelle, des produits chimiques.

Compétences visées

Être en permanence conscient des risques liés à son activité en utilisant des produits chimiques, ne pas s'exposer et faire face aux situations de danger.

Prérequis

Aucun

Nombre de participants

De 6 à 10 personnes par session

Durée

2 heures
Nombre de sessions : 4 par jour

Modalités pédagogiques

intraentreprise en présentiel

Modalités d'accès à la formation

Cette formation est accessible à tous. Si un participant a des besoins spécifiques ou est en situation de handicap, nous mettons en œuvre des conditions adaptées pour faciliter son apprentissage. Voir la charte et la procédure d'accueil ici.

Modalités de validation

Chaque formation fait l'objet de modalités de validation qui sont précisées dans le séquençage de ladite formation.

Formateur

Denis GROSSO

Délai d'accès

20 jours ouvrés à compter de la commande de la formation. Ce délai d'accès pourra être réajusté en fonction des besoins du commanditaire, identifié à l'occasion du recensement de ses besoins.

Tarif

Sur demande

Formations « Technique et méthode »

Appliquer les bonnes techniques de prévention pour préserver la santé physique des travailleurs.

Utiliser les méthodologies de résolution de problèmes d'une situation non conforme pour en trouver les causes et mettre en place des solutions durables et applicables à des situations similaires.

Gestes et postures du personnel administratif

Réf. AP-TME-001

Objectifs pédagogiques

> Sensibiliser les stagiaires aux risques d'accidents et de maladies professionnelles liés à l'activité physique en bureautique ;
> Leur permettre d'identifier les risques, les éléments déterminants des gestes et postures et de repérer dans leur travail les situations pouvant nuire à leur santé ;
> Appliquer les principes de prévention en fonction de l'activité physique.

Programme

Généralités

- La manutention manuelle : définition ;
- Les différents types d'accidents et leurs définitions ;
- Les natures de lésions : de la lésion bénigne à la lésion irréversible
- Les coûts :
  - Humains ;
  - Financiers directs et indirects.

Notions d'anatomie

- Les différents types d'articulations ;
- Le muscle :
- Le travail du muscle ;
- Sa structure ;
- Les lésions.
- La colonne vertébrale :
- Les sollicitations et les facteurs de risque ;
- Les accidents et les douleurs.

Manutention et postures

- Découverte et appropriation des gestes de manutention en sécurité ;
- Découverte des zones de travail, des postures contraignantes et des zones de mobilité (confortables, astreignantes, dangereuses) ;
- Découverte des 4 règles de prévention pour un travail sur écran informatique.

Mise en pratique

- Port de charges ;
- Analyse et amélioration du poste de travail administratif (diminution de la fatigue et économie d'effort).

Matériels

Fourni par le client :

> Contenants utilisés dans l'entreprise, de préférence : cartons fermés ou contenants plastiques avec un poids maxi de 5 à 8 kg ;
> Espace réservé à la mise en pratique de la manutention ;
> Bureaux administratifs avec équipement informatique réservés à l'analyse et l'amélioration du poste de travail.

Fourni par le prestataire :

> Matériels et supports pédagogiques.

Public concerné

Salariés,
Encadrement,
Préventeurs.

Compétences visées

Porter des charges admissibles en toute sécurité et réagir en situation de postures extrêmes (statiques et dynamiques).

Prérequis

Aucun

Nombre de participants

De 8 à 10 personnes

Durée

7 h

Modalités pédagogiques

intraentreprise en présentiel

Modalités d'accès à la formation

Cette formation est accessible à tous. Si un participant a des besoins spécifiques ou est en situation de handicap, nous mettons en œuvre des conditions adaptées pour faciliter son apprentissage. Voir la charte et la procédure d'accueil ici.

Modalités de validation

Chaque formation fait l'objet de modalités de validation qui sont précisées dans le séquençage de ladite formation.

Formateur

Denis GROSSO
En cas d'indisponibilité, la formation est confiée à un formateur habilité PRAP IBC, qualifié par Anim'Prévention

Délai d'accès

20 jours ouvrés à compter de la commande de la formation. Ce délai d'accès pourra être réajusté en fonction des besoins du commanditaire, identifié à l'occasion du recensement de ses besoins.

Tarif

Sur demande

Gestes et postures : port de charges

Réf. AP-TME-002

Objectifs pédagogiques

> Définir et comprendre la manutention manuelle ;
> Connaître les postures traumatisantes ;
> Manutentionner des charges en sécurité.

Programme

Généralités

- La manutention manuelle : définition ;
- Les différents types d'accidents et leurs définitions ;
- Les natures de lésions : de la lésion bénigne à la lésion irréversible
- Les coûts :
  - Humains ;
  - Financiers directs et indirects.

Anatomie

- Les différents types d'articulations ;
- Le muscle :
- Le travail du muscle ;
- Sa structure ;
- Les lésions ;
- La colonne vertébrale :
- Les sollicitations et les facteurs de risque,
- Les accidents et les douleurs.

Prévention

- Les postes de travail adaptés aux tâches réalisées ;
- Les effets de l'ergonomie des postes de travail sur la fréquence cardiaque ;
- Les différentes zones de préhension.

Manutention théorique :

- Recherche de la posture dite « parfaite » de l'haltérophile ;
- Appropriation des gestes de manutention en sécurité avec des contenants vides (0 kg) ;

Manutention pratique :

- Mise en œuvre des acquis théoriques avec des contenants à charges adaptées (3 à 5 kg maxi). Mise en situation réelle en atelier.

Approche pédagogique

La formation s'appuie sur des diaporamas, un mannequin de démonstration technique et des vidéos INRS.
Méthode participative par confrontation des points de vue et partage d'expériences.
Travail collectif de recherche et de mise en situation de la posture dite « Parfaite ».

Les stagiaires devront être équipés de leurs chaussures de sécurité.

Public concerné

Encadrement
Préventeur
Membre du CSE
Technicien méthodes
Tout salarié occupant une fonction administrative, technique ou de production

Compétences visées

Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'efforts pertinents.
Porter des charges admissibles en toute sécurité.

Prérequis

Aucun

Nombre de participants

De 8 à 10 personnes par session

Durée

7 heures

Modalités pédagogiques

intraentreprise en présentiel

Modalités d'accès à la formation

Cette formation est accessible à tous. Si un participant a des besoins spécifiques ou est en situation de handicap, nous mettons en œuvre des conditions adaptées pour faciliter son apprentissage. Voir la charte et la procédure d'accueil ici.

Modalités de validation

Chaque formation fait l'objet de modalités de validation qui sont précisées dans le séquençage de ladite formation.

Formateur

Denis GROSSO
En cas d'indisponibilité, la formation est confiée à un formateur habilité PRAP IBC, qualifié par Anim'Prévention

Délai d'accès

20 jours ouvrés à compter de la commande de la formation. Ce délai d'accès pourra être réajusté en fonction des besoins du commanditaire, identifié à l'occasion du recensement de ses besoins.

Tarif

Sur demande

Formation initiale acteur PRAP IBC

(Prévention des Risques Liés à l'Activité Physique Industrie, BTP, Commerce et activités de bureau)

Objectifs pédagogiques

> Être force de proposition en matière d'évaluation des risques professionnels dans son entreprise, en relation avec le document unique
> Connaître les risques de son métier, observer, décrire, analyser sa situation de travail et proposer des améliorations.

Programme jour 1

Comprendre l'intérêt de la prévention

- Les enjeux de la PRAP ;
- Statistique des accidents du travail et maladies professionnelles liés à la manutention manuelle - Coûts des AT et MP ;
- Les principes généraux de prévention ;
- Démarche de prévention : intégration de l'acteur PRAP ;
- Acteurs externes et internes ;
- Démarche de prévention individuelle et collective : définition et clés de la réussite.

Connaître les risques de son métier

- Définition et différence entre danger et risque ;
- Le mécanisme d'apparition du dommage : définition, processus et niveaux de lésion ;
- Le système interactif ITaMaMi ;
- Les risques de son métier : comportement devant un AT ;
- Les EPC et EPI : définition et différence ;
- Les 3 modes et niveaux de prévention.

Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain

- La moelle épinière :
- Le rachis :
- L'appareil locomoteur :
- Le muscle
- La mobilité ;
- Les autres facteurs de risques.

Réf. AP-TME-003

(1/2)

Public concerné

Tout salarié des secteurs industrie, BTP, commerces et activités de bureaux au sein desquels des activités physiques imposent des déplacements, des manutentions manuelles ou des activités de types administratifs engendrant des postures contraignantes.

Compétences visées

Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
Savoir identifier les risques liés à l'activité physique et leurs éléments déterminants. Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'efforts pertinents.

Prérequis

Aucun

Nombre de participants

De 4 à 10 personnes maximum par session

Durée

14 heures (2 x 7 h) sur deux jours non consécutifs

Travail intersession

Un travail intersession est demandé.
Il porte sur l'observation et l'analyse d'une situation de travail dangereuse choisie par le stagiaire. Les consignes sont données par le formateur en fin de journée 1.

Modalités pédagogiques

intraentreprise en présentiel

Modalités d'accès à la formation

Cette formation est accessible à tous. Si un participant a des besoins spécifiques ou est en situation de handicap, nous mettons en œuvre des conditions adaptées pour faciliter son apprentissage et l'épreuve certificative. Voir la charte et la procédure d'accueil ici.

Formation initiale acteur PRAP IBC (suite)

Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

- Le travail prescrit - le travail réel - les 3 dimensions de l'homme au travail ;
- La méthode ITaMaMI ;
- La méthode QQCOQPC ;
- Les besoins : Ne plus - Garder ;
- Le classement en TOH des pistes d'amélioration ;
- Mise en pratique d'une observation d'une situation de travail à partir d'un scénario imposé ;
- Consigne pour le travail intersession.

Programme jour 2

1 Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

- Restitution du travail intersession sur l'observation de sa situation de travail dans l'entreprise.

Proposer des améliorations de sa situation de travail

- Le besoin
- Piste d'amélioration
- Les différentes zones de préhension
- Stabilité des pistes d'amélioration en lien avec les 9 PGP.

. Faire remonter l'information aux personnes concernées

- L'arbre de la communication
- Épreuve certificative individuelle
- Observation et analyse d'une situation de travail dangereuse imposée par le formateur.

Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

- La manutention manuelle ;
- Processus REFUSER ;
- Gestuelle de manutention ;
- Mise en pratique des principes de sécurité physique et d'économie d'effort (PSPEE) ;
- La mécanisation de la manutention : définition et exemples de cas concrets.

Bilan

- Tirer un bilan de la formation ;
- Se situer en tant qu'acteur PRAP IBC certifié.

Approche pédagogique

La formation s'appuie sur des diaporamas, un mannequin de démonstration technique et des vidéos INRS.
Elle est à dominante analytique et observatrice : méthode participative par confrontation des points de vue et partage d'expériences.
Équilibre entre théorie et pratique.
QCM d'évaluation des séquences abordées.
Exercices collectifs et individuels.
Travail collectif de recherche et de mise en situation selon les PSPEE.

Réf. AP-TME-003

(2/2)

Modalités de validation

La formation fait l'objet d'une épreuve certificative de 40 minutes sanctionné par la délivrance du certificat d'acteur PRAP IBC.
Seuls les stagiaires ayant suivi la totalité de la formation peuvent prétendre à l'obtention du certificat d'acteur PRAP.

Durée de validation

À l'issue de l'épreuve certificative, le salarié est certifié acteur PRAP pour une durée de 24 mois (vingt-quatre).
Au bout de cette période, l'acteur PRAP doit suivre une journée de formation de mise à jour des compétences (MAC Acteur PRAP IBC TME-009).
Le renouvellement de sa certification est sanctionné par une épreuve certificative dans les mêmes conditions que l'épreuve initiale.

Formateur

Denis GROSSO, habilité formateur PRAP IBC n° 771eaa81c0008183.
Préventeur depuis 2001.
Pilote TMS de la méthode expérimentale RITHMS, en 2004.

En cas d'indisponibilité, la formation est confiée à un formateur habilité PRAP IBC, qualifié par Anim'Prévention

Délai d'accès

20 jours ouvrés à compter de la commande de la formation. Ce délai d'accès pourra être réajusté en fonction des besoins du commanditaire, identifié à l'occasion du recensement de ses besoins.

Tarif

Sur demande

Point particulier

Les stagiaires devront être équipés de leurs chaussures de sécurité pour les exercices de manutention manuelle.

Analyse des accidents en 8 étapes

Réf. AP-TME-004

Objectifs pédagogiques

> Identifier les causes d'un accident ou d'un incident ;
> Proposer des mesures de prévention pérennes et applicables à des situations similaires ;
> Élaborer une méthode d'analyse des accidents adaptée à l'organisation de l'entreprise.

Programme du jour 1

- **Rappel du cadre général de la prévention**
  - Les enjeux de la prévention ;
  - Les 9 principes généraux de prévention ;
  - Les obligations de l'employeur et des salariés.
- **L'analyse d'accident : pour quoi faire ?**
  - Les définitions d'accident de travail ;
  - Les objectifs de l'analyse d'accident ;
  - Les enjeux sociaux, économiques et juridiques.
- **Étude de l'accident de travail**
  - L'enquête : son objectif, les clés de la réussite ;
  - Le compte-rendu : son contenu.
- **Présentation de la démarche d'analyse**
  - Identifier la situation et les solutions pour éliminer le sur accident ;
  - Identifier les causes de l'accident et les mesures de prévention ;
  - Formaliser et suivre les mesures de prévention retenues ;
  - Valider les effets des actions mises en place ;
  - Identifier les situations similaires pour étendre les actions validées.
- **Apprentissage de la méthode d'analyse à partir de cas concrets**
  - Mise en situation et travail en groupe.

Programme du jour 2

- **Analyse des cas étudiés**
- **Bilan et perspectives**
- **Confrontation des points de vue et partage d'expériences**

Programme du jour 3 optionnel

- Accompagnement de la méthode d'analyse des accidents.

Public concerné

Encadrement
Préventeur
Membre du CSE
Responsable de la maintenance
Tout salarié occupant une fonction administrative ou de production

Compétences visées

Analyser les causes à l'origine d'un accident du travail et proposer des mesures de prévention.

Prérequis

Aucun

Nombre de participants

De 8 à 12 personnes par session

Durée

14 heures. Travail demandé en intersession. Option : un jour d'accompagnement de la méthode proposée.

Modalités pédagogiques

Intra-entreprise ou Inter-entreprises en présentiel

Modalités d'accès à la formation

Cette formation est accessible à tous. Si un participant a des besoins spécifiques ou est en situation de handicap, nous mettons en œuvre des conditions adaptées pour faciliter son apprentissage. Voir la charte et la procédure d'accueil ici.

Modalités de validation

Chaque formation fait l'objet de modalités de validation qui sont précisées dans le séquençage de ladite formation.

Formateur

Denis GROSSO

Délai d'accès

20 jours ouvrés à compter de la commande de la formation. Ce délai d'accès pourra être réajusté en fonction des besoins du commanditaire, identifiés à l'occasion du recensement de ses besoins.

Tarif

Sur demande

Analyse des accidents par l'arbre des causes

Réf. AP-TME-005

Objectifs pédagogiques

> Animer ou participer à la démarche d'analyse des accidents ;
> Maîtriser la pratique de la méthode de l'arbre des causes ;
> Proposer des mesures correctives efficaces pour réduire les accidents ou incidents.

Programme

Rappel du cadre général de la prévention

- Les enjeux de la prévention ;
- Les 9 principes généraux de prévention ;
- Les obligations de l'employeur et des salariés.

L'analyse d'accident : pour quoi faire ?

- Les définitions d'accident de travail ;
- Les objectifs de l'analyse d'accident ;
- Les enjeux sociaux, économiques et juridiques.

Étude de l'accident de travail

- L'enquête : son objectif, les clés de la réussite ;
- Le compte-rendu : son contenu.

La méthode d'analyse de l'arbre des causes

- La préparation : la constitution du groupe d'analyse, les compétences recherchées ;
- Initiation à la méthode : le recueil des faits et ses objectifs, la construction de l'arbre des causes par ses différents enchaînements, le plan d'action et le système interactif.

Mise en application de la méthode au travers d'exemples d'accident du travail

- Travail individuel ;
- Confrontation des résultats ;
- Travail en sous-groupe.

Public concerné

Encadrement
Préventeur
Membre du CSE
Tout salarié

Compétences visées

Utiliser l'arbre des causes pour analyser les causes origines des accidents et incidents.

Prérequis

Aucun

Nombre de participants

De 9 à 12 personnes par session

Durée

7 heures

Modalités pédagogiques

Intra-entreprise ou Inter-entreprises en présentiel

Modalités d'accès à la formation

Cette formation est accessible à tous. Si un participant a des besoins spécifiques ou est en situation de handicap, nous mettons en œuvre des conditions adaptées pour faciliter son apprentissage. Voir la charte et la procédure d'accueil ici.

Modalités de validation

Chaque formation fait l'objet de modalités de validation qui sont précisées dans le séquençage de ladite formation.

Formateur

Denis GROSSO

Délai d'accès

20 jours ouvrés à compter de la commande de la formation. Ce délai d'accès pourra être réajusté en fonction des besoins du commanditaire, identifié à l'occasion du recensement de ses besoins.

Tarif

Sur demande

Analyse des postes à manutention manuelle

Réf. AP-TME-007

Objectifs pédagogiques

> Savoir repérer les situations à risques sur un poste à manutention manuelle ;
> Mener une étude de poste en tenant compte de l'ensemble des contraintes ;
> Proposer des solutions d'aménagement et en suivre l'aboutissement.

Programme du jour 1

Les 4 phases d'analyse
- Repérage des situations ;
- Analyse des problèmes au poste de travail ;
- Recherche de solutions possibles ;
- Évaluation des actions retenues.

Les différents repérages
- Du point de vue de l'entreprise ;
- Du point de vue du poste de travail.

Les différentes sources de situations de travail posant problème
- Analyse des flux et des tâches ;
- Repérage poste par poste.

Les 7 indicateurs des postes de travail posant problème
- Les postures ;
- Dimensions et masse des charges ;
- Fréquence et distance de transport des charges ;
- Effort à exercer ;
- Autonomie.

Recherche de solutions
- Les leviers d'actions possibles ;
- Le plan d'action.

Suivi des actions :
- Évaluation ;
- Mise en œuvre sur des cas similaires.

Programme du jour 2

Restitution et analyse des études de postes menées par chaque stagiaire à partir des documents remis lors de la première journée
- Méthode ;
- Difficultés rencontrées ;
- Points bloquants.

Perspectives

Public concerné
Encadrement
Préventeur
Membre du CSE
Salarié occupant une fonction technique
Concepteur de machine ou de produit

Compétences visées
Conduire ou participer à l'analyse des postes à manutention manuelle dans l'entreprise

Prérequis
Aucun

Nombre de participants
De 8 à 12 personnes par session

Durée
14 heures. Travail demandé en intersession

Modalités pédagogiques
Intra-entreprise ou Inter-entreprises en présentiel

Modalités d'accès à la formation
Cette formation est accessible à tous. Si un participant a des besoins spécifiques ou est en situation de handicap, nous mettons en œuvre des conditions adaptées pour faciliter son apprentissage. Voir la charte et la procédure d'accueil ici.

Modalités de validation
Chaque formation fait l'objet de modalités de validation qui sont précisées dans le séquençage de ladite formation.

Formateur
Denis GROSSO

Délai d'accès
20 jours ouvrés à compter de la commande de la formation. Ce délai d'accès pourra être réajusté en fonction des besoins du commanditaire, identifié à l'occasion du recensement de ses besoins.

Tarif
Sur demande

Mise À jour des Compétences Acteur PRAP IBC

(Prévention des Risques Liés à l'Activité Physique Industrie, BTP, Commerce et activités de bureau)

Objectifs pédagogiques

> Maintenir et mettre à jour ses compétences d'acteur PRAP
> Être force de proposition en matière d'évaluation des risques professionnels dans son entreprise, en relation avec le document unique
> Connaître les risques de son métier, observer, décrire, analyser sa situation de travail et proposer des améliorations.

Programme

Retours d'expérience

– Présentation par les stagiaires des retours d'expérience en tant qu'acteur PRAP.

QCM portant sur 3 domaines de compétences acquis durant la formation initiale

– DC 1 : Se situer en tant qu'acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement ;
– DC 2 : Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptible d'être encourues ;
– DC 3 : Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

– La méthode ITaMaMI ;
– La méthode QQCOQPC ;
– Les besoins : Ne plus - Garder ;
– Le classement en TOH des pistes d'amélioration ;
– Mise en pratique d'une observation d'une situation de travail à partir d'un scénario imposé ;

Épreuve certificative

– Observation et analyse d'une situation de travail dangereuse en travail individuel.

Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort

– La manutention manuelle ;
– Gestuelle de manutention ;
– Rappel sur les pressions exercées selon les courbures du dos ;
– Mise en pratique des principes de sécurité physique et d'économie d'effort (PSPEE) ;
– La mécanisation de la manutention : définition et exemples de cas concrets utilisés dans l'entreprise.

Réf. AP-TME-009

(1/2)

Public concerné

Tout acteur PRAP IBC désireux de renouveler sa certification.

Compétences visées

Savoir identifier les risques liés à l'activité physique et leurs éléments déterminants. Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'efforts pertinents.

Prérequis

Être titulaire du certificat d'acteur PRAP IBC en cours de validation, délivré par une entité habilitée. Pour cela avoir suivi la formation TME-003 : Formation initiale acteur PRAP IBC.

Nombre de participants

De 4 à 10 personnes maximum par session.

Durée

7 heures.

Modalités pédagogiques

intraentreprise en présentiel.

Modalités d'accès à la formation

Cette formation est accessible à tous. Si un participant a des besoins spécifiques ou est en situation de handicap, nous mettons en œuvre des conditions adaptées pour faciliter son apprentissage et l'épreuve certificative. Voir la charte et la procédure d'accueil ici.

Modalités de validation

La formation fait l'objet d'une épreuve certificative de 40 minutes sanctionné par la délivrance du certificat d'acteur PRAP IBC.
Seuls les stagiaires ayant suivi la totalité de la formation peuvent prétendre à l'obtention du certificat d'acteur PRAP.

Mise À jour des Compétences Acteur PRAP IBC (suite)

Bilan

- Tirer un bilan de la formation ;
- Se situer en tant qu'acteur PRAP IBC renouvelé.

Approche pédagogique

La formation s'appuie sur des diaporamas, un mannequin de démonstration technique et des vidéos INRS.
Elle est à dominante analytique et observatrice : méthode participative par confrontation des points de vue et partage d'expériences.
Équilibre entre théorie et pratique.
QCM d'évaluation des séquences abordées lors de la certification initiale.
Exercices individuels.
Travail collectif de recherche et de mise en situation selon les PSPEE.

Réf. AP-TME-009

(2/2)

Durée de validation

À l'issue de l'épreuve certificative, le salarié est à nouveau certifié acteur PRAP pour une durée de 24 mois (vingt-quatre).
Au bout de cette période, l'acteur PRAP doit à nouveau suivre cette formation de mise à jour des compétences.
Le renouvellement de sa certification est sanctionné par une épreuve certificative dans les mêmes conditions que l'épreuve initiale.

Formateur

Denis GROSSO, habilité formateur PRAP IBC n° 771eaa81c0008183.
Préventeur depuis 2001.
Pilote TMS de la méthode expérimentale RITHMS, en 2004.

Délai d'accès

20 jours ouvrés à compter de la commande de la formation. Ce délai d'accès pourra être réajusté en fonction des besoins du commanditaire, identifiés à l'occasion du recensement de ses besoins.

Tarif

Sur demande

Point particulier

Les stagiaires devront être équipés de leurs chaussures de sécurité pour les exercices de manutention manuelle.

Anim' Prévention
Santé Sécurité au Travail

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION

Denis GROSSO E. I.
535 ch. des Moyennes Sétérées
26400 CREST

06 72 27 01 19
contact@animprevention.fr
www.animprevention.fr

SIRET : 522 097 856 00044
APE : 8559B

Organisme de formation enregistré sous le numéro 84260317026
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Habilitation OF PRAP IBC n° 1518080/2022/Prap-IBC-01/O/06

prap IBC

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes